

ACP
LES VENELLES 1
Cours Amarante, 8
B-1150 BRUXELLES
N° BCE : BE 0850.841.636

c/o Citya Bruxelles S.A.
Agence d'UCCLE
Rue Basse 21/23
B-1180 BRUXELLES
N° BCE : BE 0430.800.556

Lot : A 526	N° Client	
Date document		25/06/2024
Date d'échéance		15/07/2024

Le 25/06/2024

RELEVÉ DES CHARGES DU 01/04/2023 AU 31/03/2024

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Si la situation de votre compte présente un solde ouvert, celui est mentionné dans la partie gauche du cadre repris ci-dessous et est totalisé avec le montant de votre appel de provisions, de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété.

Si votre compte s'avère créditeur (montant « A recevoir »), et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** la communication structurée renseignée dans les « Instructions pour votre paiement » et ce, **avant** la date d'échéance.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

N.B. : La ventilation entre les charges « locataires » et « propriétaires », est communiquée à titre indicatif, suivant l'usage et sans préjudice du contrat de bail conclu entre les parties. Le propriétaire demeure seul responsable du paiement de la totalité des charges. En aucun cas, le syndic n'interviendra en cas de différend entre le propriétaire et le locataire.

Comptabilité

Marie DIERICKX

Tél : 02/373.38.26

Mail : mdierickx@citya-belgium.be

Pour plus d'informations, consultez le site internet de votre copropriété en suivant le chemin d'accès suivant : <https://www.nexity-belgium.be/> => MON ESPACE CLIENT SYNDIC => Votre agence Lamy

Votre login : 0000255287

Votre Password : 28780

Instruction pour votre paiement

Total décompte(s) ci-joint(s) 76,01 €

Solde au 24/06/2024¹ -211,22 €

¹ Date dernière mise à jour banque

A vous rembourser par la copropriété -135,21 €

Facture n°	56229	Lot	A 526 0000255287
------------	-------	-----	------------------

RELEVÉ DES CHARGES DU 01/04/2023 AU 31/03/2024

Cpt. Rubrique de répartition	A répartir	Tantièmes	Prorata	Q-P TVAC
1-000 FRAIS DE PERSONNEL & D'ENTRETIEN	69 107,76	40 / 10000		276,44
1-100 DEPENSES COURANTES	25 037,18	40 / 10000		100,16
1-200 FRAIS ASCENSEURS	4 023,98	40 / 10000		16,10
1-210 FRAIS ASCENSEUR "C" (80 %)	1 648,71	40 / 10000		6,59
1-300 FRAIS DE GESTION	45 324,13	100 / 14000		323,74
1-600 FRAIS CHAUFFAGE & EAU SVT TECHEM	143 088,52	152,89 / 143087,96		152,89
1-640 CONSOMMATION GAZ CUISINE (EAN6170)	1 090,30	30 / 7929		4,13
2-000 FRAIS DE CONSERVATION	51 744,48	40 / 10000		206,98
2-600 TRAVAUX CHAUFFAGE	7 034,65	30 / 8115		26,00
3-000 EXECUTION DES DECISIONS DE L'A.G.	224 719,11	40 / 10000		898,88
3-200 TRAVAUX ASCENSEURS SVT AG	3 954,54	40 / 10000		15,82
3-600 TRAVAUX CHAUFFAGE SVT A.G.	45 715,97	30 / 8115		169,00
5-902 HONORAIRES DOSSIERS MUTATIONS				385,28
				2 582,01
6-300 APPORT FONDS DE RESERVE	135 000,24	40 / 10000		540,00
7-300 PRELEVEMENT FONDS DE RESERVE	-274 389,62	40 / 10000		-1 097,56
7-970 PROVISIONS MENSUELLES CHARGES	-396 084,85	1408,44 / 396084,84		-1 408,44
7-971 PROVISIONS MENSUELLES FDS RES.	-135 000,24	540 / 135000,24		-540,00
				-2 506,00
Détails des frais privatifs	385,28			
Frais mutation 5 461	385,28			

Légende	Total lot	76,01
1. Frais "locataires"		
2. Frais "propriétaires"		
3. Exécution décision(s) AG		
4. Frais privatifs "locataires"		
5. Frais privatifs "propriétaires"		
6. Appel de provisions ou de fonds		
7. Remboursement de provisions ou de fonds		